# Organisation du Temps de Travail : La Grande Zizanie ?

L'OTT est mise en œuvre pour plus d'*assouplissement et d'équilibre* entre la vie privé et professionnelle des agents.

**Que néni** ! **FOCD31** est dubitatif sur le fait que l'administration veuille à tout prix nous faire du bien ! c'est vrai que l'on a pas l'habitude ...

Car c'est "d'équilibre et assouplissement" que se transforment en agents corvéables à merci !

**FOCD31** souhaite par ces mots, vous inciter, chères et chers collègues, à vous intéresser fortement à ce beau projet qui vise « à donner plus de temps libre » et «par plus de flexibilité dans le choix des horaires de travail »…flexibilité **choisie** ou **imposée** par les raisons de services ou de ses responsables ?

C'est pourquoi, si l'objectif avait été de donner des **avantages supplémentaires rééls**, **FOCD31 aurait préféré négocier une amélioration notable de notre régime indemnitaire**, beaucoup plus sécure dans le temps qu'un protocole OTT modifiable à souhait !!

- *amplitude horaire de 7h15 à 19h15*, mais pas vraiment *au choix* car **double contrainte pour les agents**, **accord préalable** de la hierarchie et à la **nécéssité de service**…Malgré la concession obtenue par les syndicats de passer de 50% à 30% de présence.
- **élargissement des plages d'ouvertures horaires au public** pour une meilleur qualité de service public...**mais à effectif constant**…Quid de l'organisation du travail en MDS, qui va déjà si mal.

Est-ce une garantie d'un climat *social plus apaisé* dans tout les services recevant du public… ?

Bref autant d'exemples et de remarques sur l'OTT qui semble pour **FOCD31**, une excellente opération de *com' interne* mais aussi *financière* pour notre collectivité.

Notre protocole actuel sur le temps de travail est bien plus favorable, alors pourquoi le modifier aussi rapidement ?

Pour **FOCD31**, modifier le protocole de 1998, négocié avant l'application de la Loi des 35 heures, le rendra de fait automatiquement et plus facilement révocable.

En tous les cas, les protocoles particuliers seront modifiés plus tard – *priorité* au protocole général - Le **hic**, c'est que les syndicats ne seront pas invités à la table des négociations !

**Mise en oeuvre d'une OTT morcellée = OTT inéquitable pour les agents**

**FOCD 31** ne signera pas de blanc-seing sur l'OTT et votera contre ce protocole. en espérant que la bientraitance vienne nous éclairer , le 20 mars, jour du Comité Technique.

N'hésitez pas à nous joindre et/ou nous rejoindre pour la défense de nos droits à tous !

**Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !**

**Informations pratiques :**

**Permanence :** Lundi au vendredi - 8h - 17h (au-delà sur RDV) - Bureau A232 -

**Téléphone :** 05 34 33 **47 78** - 05 34 33 **47 82**

**Intranet :** http://syndicats.cd31.fr/fo-accueil

**Internet :** http://www.focd31.fr